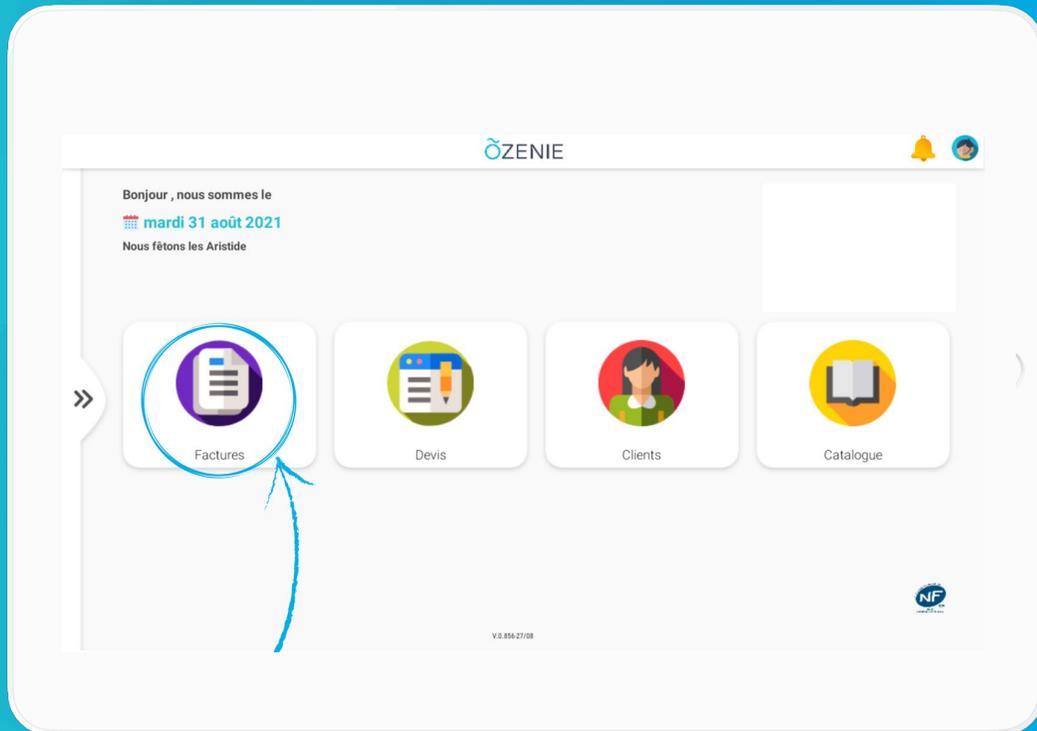


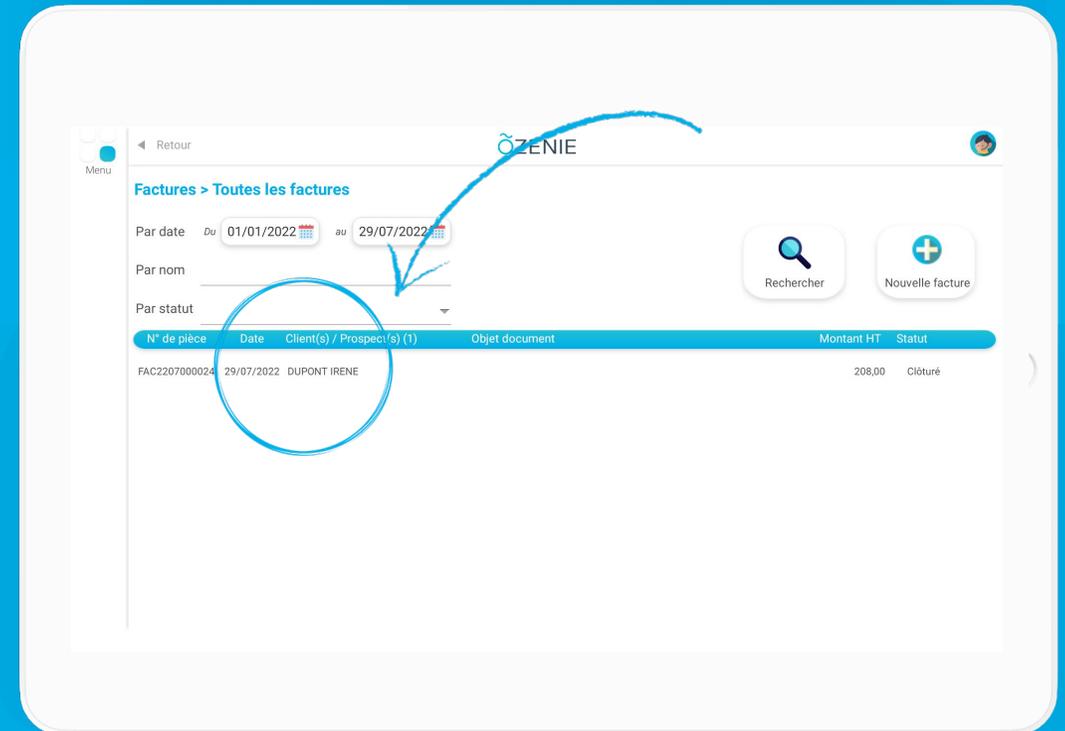
J'ai fait une erreur sur ma facture, que dois-je faire ?

Vous avez fait une erreur sur votre facture ? Pas de panique, suivez ces étapes.

Sur l'écran d'accueil, cliquez sur **Factures**



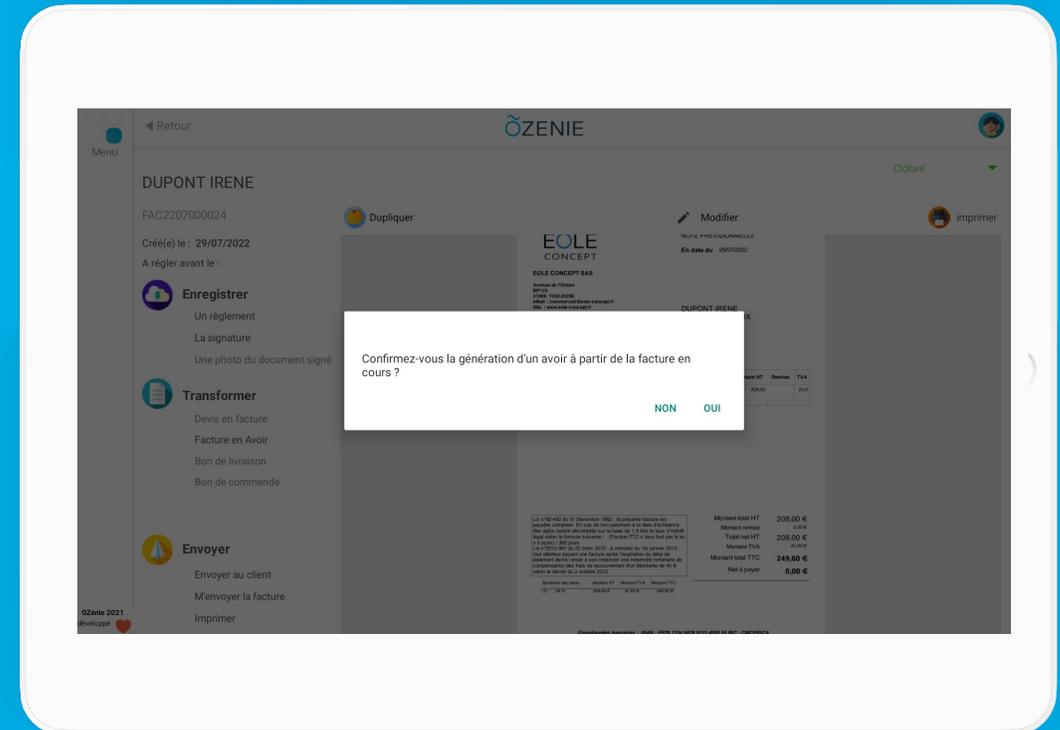
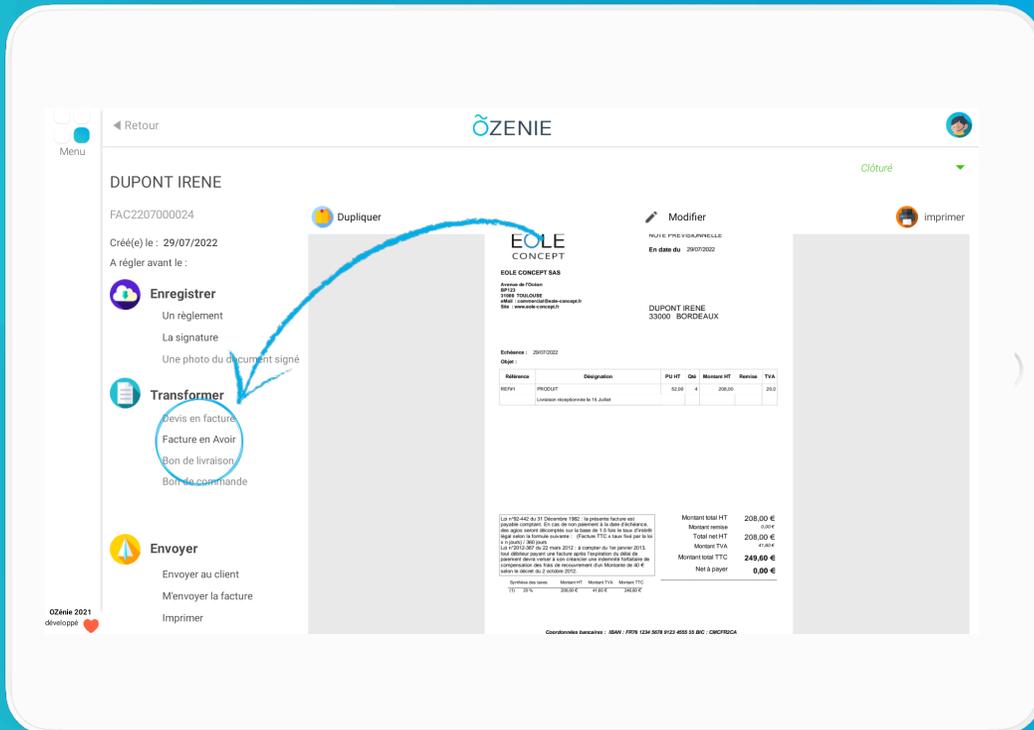
Cliquez sur la facture comportant l'erreur



J'ai fait une erreur sur ma facture, que dois-je faire ?

Cliquez sur Transformer la **Facture en Avoir**

Confirmer



J'ai fait une erreur sur ma facture, que dois-je faire ?

Sauvegarder

Retour ÖZENIE Brouillon

Devis n° AVC000000
en date du 29/07/2022
signer avant le

Choisir un client / prospect + Ajouter un client

DUPONT IRENE
DUPONT IRENE
33000 BORDEAUX
France métropolitaine

Objet du document
FACTURE N° FAC2207000024

Ref.	Désignation	PU HT	Qté	Montant HT	Tx r. m	Mt rem	Total TTC	TVA
REF#1	PRODUIT	52,00	-4	-208,00	0,00	0,00	-249,60	20
								↳
Livraison réceptionnée le 15 Juillet								0
								↳

Articles : 1

Montant total HT -208,00 €
Montant remise 0,00 €
Total net HT -208,00 €
total HT : -208,00 € total TTC : -249,60 €

Annuler Sauvegarder

Puis Imprimer votre avoir

Retour ÖZENIE Brouillon

DUPONT IRENE
AVC000000
Cré(e) le : 29/07/2022
A régler avant le :

Dupliquer Modifier Imprimer

Enregistrer
Un règlement
La signature
Une photo du document signé

Transformer
Devis en facture
Facture en Avoir
Bon de livraison
Bon de commande

Envoyer
Envoyer au client
Imprimer

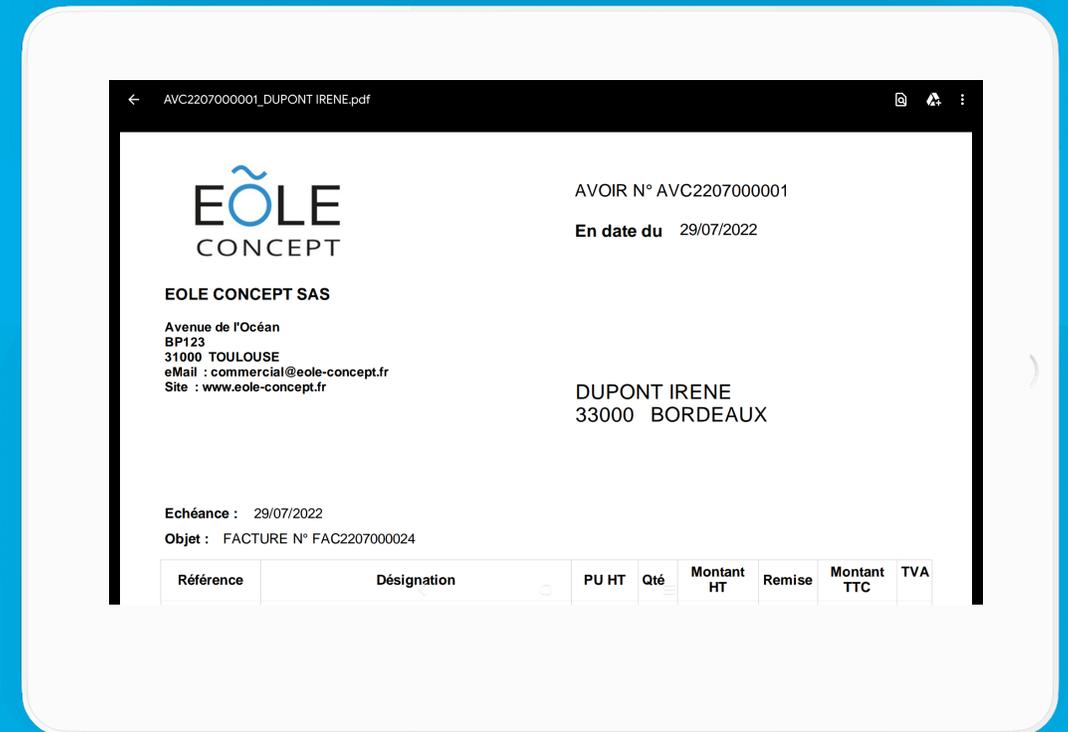
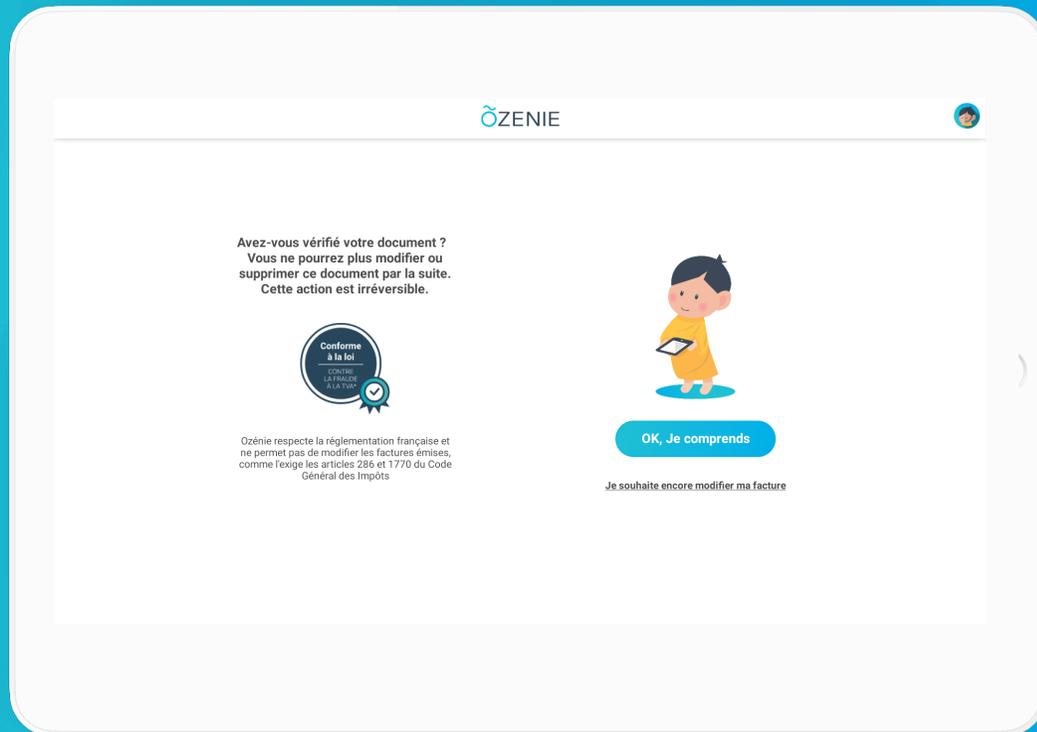
REMBOURSEMENT
En date du 29/07/2022

DUPONT IRENE
33000 BORDEAUX

Montant	HT	HT	HT	HT
Montant total HT	-208,00 €			
Montant remise		-208,00 €		
Total net HT		-208,00 €		
Montant TVA			-41,60 €	
Montant total TTC			-249,60 €	
Net à payer			0,00 €	

J'ai fait une erreur sur ma facture, que dois-je faire ?

Voici votre avoir



J'ai fait une erreur sur ma facture, que dois-je faire ?

À vous de jouer !

Loi n°92-442 du 31 Décembre 1982 : la présente facture est payable comptant. En cas de non paiement à la date d'échéance, des agios seront décomptés sur la base de 1.5 fois le taux d'intérêt légal selon la formule suivante : (Facture TTC x taux fixé par la loi x n jours) / 360 jours
 Loi n°2012-387 du 22 mars 2012 : à compter du 1er janvier 2013, tout débiteur payant une facture après l'expiration du délai de paiement devra verser à son créancier une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement d'un Montant de 40 € selon le décret du 2 octobre 2012.

Montant total HT	-208,00 €
Montant remise	0,00 €
Total net HT	-208,00 €
Montant TVA	-41,60 €
Acompte(s) versé(s)	0,00 €
Montant total TTC	-249,60 €

Synthèse des droits et taxes	Montant HT	Montant TVA
(1) 20 %	0,00 €	0,00 €

Coordonnées bancaires : IBAN : FR76 1234 5678 9123 4555 55 BIC : CMCFR2CA
 Ver : 2.000 - 30/06 - PS: Oui - Sig : (NF525) B-0349-

Objet : FACTURE N° FAC2207000024

Référence	Désignation	PU HT	Qté	Montant HT	Remise	Montant TTC	TVA
REF#1	PRODUIT	52,00	-4	-208,00		-249,60	20,0
	Livraison réceptionnée le 15 Juillet						

Loi n°92-442 du 31 Décembre 1982 : la présente facture est payable comptant. En cas de non paiement à la date d'échéance, des agios seront décomptés sur la base de 1.5 fois le taux d'intérêt légal selon la formule suivante : (Facture TTC x taux fixé par la loi x n jours) / 360 jours
 Loi n°2012-387 du 22 mars 2012 : à compter du 1er janvier 2013, tout débiteur payant une facture après l'expiration du délai de paiement devra verser à son créancier une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement d'un Montant de 40 € selon le décret du 2 octobre 2012.

Montant total HT	-208,00 €
Montant remise	0,00 €
Total net HT	-208,00 €